

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

Excusés : Estelle Bazanté (bon à pouvoir à Francis Guillon), Laurent Lafficher, Anita Pouzin (bon à pouvoir à Alain Brondy).

Secrétaire : Dominique CHARBONNEAU

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

1 - Budget Général - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de requalification des espaces publics du centre bourg, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de requalification des espaces publics du centre bourg ainsi : Montant global de l'AP : 720 000 € TTC CP 2018 : 360 000 € CP 2019 : 360 000 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention du Conseil départemental : 125 000 €, FCTVA : 111 470.40 €

Part communale: 483 529.60 €

- de préciser que les crédits correspondants sont déjà inscrits au Budget Primitif, exercice 2018

2 - Budget Général – BP 2018 - Décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'approuver la décision modificative n°1 du BP 2018 du Budget Général telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	5 000 €	73 - Impôts et taxes	14 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	7 000 €		
014 - Atténuation de produits	2 000 €		
TOTAL	14 000 €	TOTAL	14 000 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 2188 - Autres immos corporelles	1 000 €		
Opération 101 - Acquisitions diverses	1 000 €		
Article 2313 - Travaux sur bâtiments	30 000 €		
Opération 102 - Bâtiments divers	30 000 €		
Article 2315 - Travaux	-30 000 €		
Opération 103 - Voiries diverse	-30 000 €		
Article 2313 - Travaux sur bâtiments	10 000 €		
Opération 108 - Atelier municipal	10 000 €		
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-11 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	

3 - Création d'une commission MAPA

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

- la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 209 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses,

- préciser que la commission MAPA sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) comme suit :

Titulaires : Francis Guillon, Alain Brondy et Pascal Gagnet

Suppléants : Jacques Hilaireau, Patricia Nardin, Pierrette Raguin

- préciser que le président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative,
- préciser que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif : le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ainsi que le secrétaire général.

4 - MAPA - Autorisation de lancement de la procédure et signature du marché dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du Centre bourg

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

- autoriser à engager la procédure de passation du marché public sous forme d'une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du Centre bourg pour un coût prévisionnel estimé à 600 000 € HT,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires conformément à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement relatifs à ce projet.

5 – Contrat Communal d'Urbanisme Travaux – Convention avec le Conseil départemental

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

- solliciter le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase travaux), les travaux étant financés par le Département au taux de 25 %, dans la limite d'une dépense globale de 500 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 125 000 €.
- adopter la convention de travaux d'une durée de 4 ans à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq ;
- autoriser la signature du Contrat Communal d'Urbanisme par Monsieur le Maire.

6 – Création/suppression de poste et Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du Comité technique, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe de 32 heures à compter du 31 août 2018, de créer un poste d'ATSEM à raison de 28 heures à compter du 31 août 2018 et de modifier le tableau des effectifs.

7 – Création d'un emploi pour un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison des effectifs sur l'année scolaire 2018-2019, une personne supplémentaire doit venir étoffer l'équipe communale en place jusqu'à la fin de l'année scolaire afin d'aider pendant la pause méridienne et l'accueil périscolaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer 1 emploi temporaire en ayant recours à un agent contractuel en tant qu'adjoint d'animation territorial pour une durée de 11 mois à compter du 31 août 2018.

8 - Rapport d'activités 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée au titre de l'année 2017.

9 - Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets– Sarl Assainissement Bodin

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation de la Sarl Assainissement Bodin d'exploiter une installation de transit de déchets dangereux et non dangereux sur le territoire de la commune de Fontenay-le-Comte (ICPE).

10 – Approbation du rapport de la CLECT du 2 juillet 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée du 2 juillet 2018 tel que présenté en annexe, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.

11 - Motion Agence de l'Eau

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'approuver le contenu de la motion du Comité de bassin Loire-Bretagne, d'apporter leur soutien à l'Agence de l'Eau et de charger Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et d'en informer le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique et solidaire.